

Corporation. La Corporation prend à son compte tous les risques que comporte la transaction et est chargée de trouver l'espace nécessaire au transport qui est attribué par un Comité de Priorités du Transport auprès duquel la Corporation a un représentant.

*Contrôles domestiques.*—Diverses méthodes de répartition des sources de production et des approvisionnements ont été établies entre les zones militaires et civiles de l'économie canadienne et le commerce d'exportation. Par exemple, le Comité national des approvisionnements en cuir et textiles distribue les approvisionnements disponibles de textiles et de cuir aux services armés, à la population civile et pour l'exécution du programme d'aide mutuelle. Le comité se compose de représentants de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, des trois services armés et du Ministère des Munitions et Approvisionnements.

Un autre comité interministériel dans lequel la Commission joue un rôle important, le Comité des approvisionnements en vivres, s'occupe de toutes les questions majeures dans les mesures se rapportant à la production et à l'approvisionnement des aliments au Canada et à la fourniture d'aliments canadiens aux autres nations. L'une des tâches de ce comité est de surveiller la préparation de l'information sur la situation alimentaire du Canada qui doit être soumise à la Commission Conjointe des Vivres, à Washington. Le comité passe aussi en revue les entreprises du Canada en vue de l'exportation de vivres à la Grande-Bretagne et aux autres Nations Unies.

La distribution intérieure des approvisionnements de vivres relève de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre à laquelle les services armés soumettent leurs besoins. D'une façon générale, la Commission est chargée de la distribution et des importations, alors que le Ministère de l'Agriculture s'occupe de la production et des exportations.

Dans le cas des métaux, du bois et d'autres matières premières sous le contrôle du Ministère des Munitions et Approvisionnements, la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre dans la plupart des cas négocie avec la Commission de Contrôle des Industries en temps de guerre pour la répartition des matériaux selon les besoins particuliers des civils.

Le Comité consultatif interministériel des priorités de main-d'œuvre, représentant le Service sélectif national, la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre et les Ministères des Munitions et Approvisionnements, du Travail et du Commerce, étudie continuellement les besoins de main-d'œuvre des différentes classes de l'économie. Quand on a besoin de main-d'œuvre supplémentaire pour maintenir la production civile essentielle et que toutes les mesures raisonnables ont été prises pour faire le meilleur usage possible des effectifs existants, la Commission soumet les besoins de l'industrie intéressée au Comité qui peut alors faire des recommandations appropriées au Service sélectif national.

Afin d'assurer le meilleur usage des approvisionnements civils, les directeurs de la Commission distribuent, officiellement ou officieusement, aux différents manufacturiers les matériaux dont l'approvisionnement est restreint. Plusieurs usages non essentiels de matériaux et plusieurs opérations de fabrication non essentielles ont été éliminés par les diverses mesures de simplification et de conservation mentionnées plus haut. La plupart de ces mesures ont eu pour résultat la diminution des frais de fabrication et la conservation des matériaux, de la main-d'œuvre et des facilités de fabrication.